

PAR COURRIEL

Québec le 16 juillet 2021

Objet : Demande d'accès n° 2020-12-050 – Lettre de réponse

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant des documents portant sur un terrain en bordure de la route Qc-133.

1. Avis présence matières résiduelles 12-01-2018, 2 pages.
2. Certificat d'autorisation du 2 juillet 1987, 2 pages.
3. Cession de certificat d'autorisation du 10 août 1995, 2 pages.
4. Cession de certificat d'autorisation du 15 août 1995, 2 pages.
5. Rapport d'approbation du 12 janvier 2018, 1 page.
6. Rapport de contrôle du 1 novembre 2017, 12 pages.
7. Rapport d'inspection du 7 août 1995, 5 pages.
8. Rapport d'inspection du 18 juillet 2018, 6 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents relèvent davantage du Ministère des Transports du Québec. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous devons vous référer à la personne responsable de l'application de la Loi au sein de cet organisme :

Debra Dollard  
Secrétaire générale  
700, boul. René-Lévesque E., 28e étage  
Québec (QC) G1R 5H1  
Tél. : 418 528-6416 #23054  
[lai@transports.gouv.qc.ca](mailto:lai@transports.gouv.qc.ca)

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Caroline Caron, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [caroline.caron@environnement.gouv.qc.ca](mailto:caroline.caron@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé par

Chantale Bourgault

p. j. 10

Bromont, le 12 janvier 2018

Ministère des Transports, de la Mobilité durable  
et de l'Électrification des transports  
700, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5H1

N/Réf. : 7510-16-01-0403400  
35550

**Objet : Présence de matières résiduelles sur le lot 5 451 474 du cadastre du  
Québec, au 88, Route 133 à Saint-Armand**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite d'une plainte, une inspection a été réalisée le 1<sup>er</sup> novembre 2017 par une inspectrice de notre direction régionale où nous avons constaté le manquement suivant :

Étant propriétaire d'un lieu où des matières résiduelles (branches et souches, d'un volume de plus de 60 m<sup>3</sup>) ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.

- Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 2

De plus, ces dépôts ont été effectués à proximité d'une aire protégée. La plainte faisait également mention d'enfouissement de béton de ciment à cet endroit. Nous vous demandons de nous confirmer s'il y a effectivement eu ou pas enfouissement de telles matières sur ce lot.

Ainsi, nous vous demandons de prendre les mesures requises pour remédier à ce manquement en disposant des matières résiduelles vers un site autorisé. Veuillez nous transmettre les preuves de disposition indiquant la nature, la quantité, la date et le lieu de disposition des matières résiduelles.

Lors de l'intervention, nous avons constaté que des blocs de béton avaient été déplacés près de la route 133 donnant ainsi l'accès au site. Dans le but de limiter les dépôts dans ce secteur, nous vous invitons à prendre les mesures qui s'imposent pour bloquer l'accès.

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec madame Caroline Bellemare au 450 534-5424, poste 240 ou à l'adresse courriel [caroline.bellemare@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:caroline.bellemare@mddelcc.gouv.qc.ca).

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>).

PC/CB/md



Patrick Chevrette, chef d'équipe  
Secteur municipal

Sherbrooke, le 2 juillet 1987

Produits Calcaires Bedford inc.  
1015, chemin de la Carrière  
Case postale 1290  
BEDFORD (Québec)  
JOJ 1A0

À l'attention de 53-54 directeur général

OBJET: Certificat d'autorisation

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 30 janvier 1987, je vous annonce qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi sur la qualité de l'environnement (lois refondues du Québec, 1977, chapitre Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués sur des parties des lots 36, 37, 38, 39 et 78 de la paroisse de St-Armand-Ouest et peuvent être décrits sommairement comme suit:

- l'exploitation d'une carrière s'effectuant sous la nappe phréatique sur une superficie de 23-24 et à une profondeur moyenne de 35 mètres;
- l'aire d'exploitation se situe à une distance de 620 mètres de la zone résidentielle et commerciale la plus rapprochée; à 250 mètres de toute habitation autre que celle appartenant ou louée au propriétaire ou à l'exploitant de la carrière; à 75 mètres de tout cours d'eau; à 1 040 mètres de tout lac; à 1 600 mètres de toute source d'eau servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc; à 200 mètres de toute voie publique et la voie d'accès menant à la carrière se situe à 250 mètres de toute habitation;
- des mesures de mitigations seront apportées pendant l'exploitation de la carrière pour prévenir les émissions de bruit et de poussières dans l'atmosphère, ainsi que pour prévenir la pollution des eaux tel qu'indiqué à la page 29 de l'étude d' 23-24 ;
- le tout tel que décrit dans votre demande du 30 janvier 1987 signé par 53-54 directeur général, pour Produits Calcaires Bedford inc. et suivant les documents accompagnant cette demande soit les plans et devis préparés par 23-24 et l'étude de bruit préparée par 23-24 .

... 2

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Sous-Ministre  
de l'Environnement



Par: Rolland Mercier  
Directeur régional  
de l'Estrie

BB/sm

de la Montérégie

Bromont, le 10 août 1995

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

GRAYBEC CALC INC.  
25, rue de Lauzon  
Boucherville (Québec) J4B 1E7

N/Réf. : G-7610-16-01-0097600  
1101059

Objet : Certificat d'autorisation

Mesdames,  
Messieurs,

22 À la suite de votre demande de cession du 10 juillet 1995 et reçue le 14 juillet 1995 et complétée le 18 juillet 1995, formulée par GRAYBEC CALC INC. concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article X de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) à PRODUITS CALCAIRES BEDFORD INC., le 2 juillet 1995, j'autorise, conformément à l'article 24 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la cession de ce certificat d'autorisation à GRAYBEC CALC INC. x

Ladite cession est délivrée au regard du projet décrit ci-dessous :

exploitation d'une carrière d'une superficie de 23-24 et d'une profondeur moyenne de 35 mètres sur une partie des lots 36, 37, 38, 39 et 78 de la Paroisse de Saint-Armand-Ouest dans la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi ?

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : G-7610-16-01-0097600  
1101059

Le 10 août 1995

La demande de cession de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente cession de certificat d'autorisation :

Demande de cession de certificat d'autorisation pour une carrière sur des parties des lots 36, 37, 38, 39, 77 et 78 de la Paroisse de Saint-Armand, GRAYBEC CALC INC.,  
ok. 17 ~~10~~ juillet 1995, signé par 53-54, 1 p. et 2 pièces jointes;

Demande de cession de certificat d'autorisation pour une carrière sur des parties des lots 36, 37, 38, 39, 77 et 78 de la Paroisse de Saint-Armand, 23-24 et GRAYBEC CALC INC., 10 juillet 1995, signé par 23-24 et 53-54, 2 p. et 4 pièces jointes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément au certificat d'autorisation cédé, aux documents qui en faisaient partie, à la demande de cession et aux documents qui font partie intégrante de cette cession de certificat d'autorisation.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement  
et de la Faune,

Kathleen Carrière  
Directrice régionale – Environnement  
de la Montérégie

KC/x/x

GC fu



Bromont, le 15 août 1995

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

GRAYBEC CALC INC.  
25, rue de Lauzon  
Boucherville (Québec) J4B 1E7

N/Réf. : G-7610-16-01-0097600  
1101059

Objet : Certificat d'autorisation

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de cession du 10 juillet 1995, reçue le 14 juillet 1995 et complétée le 18 juillet 1995, formulée par GRAYBEC CALC INC. concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) à PRODUITS CALCAIRES BEDFORD INC., le 2 juillet 1987, j'autorise, conformément à l'article 24 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la cession de ce certificat d'autorisation à GRAYBEC CALC INC.

Ladite cession est délivrée au regard du projet décrit ci-dessous :

exploitation d'une carrière d'une superficie de <sup>23-24</sup>  
et d'une profondeur moyenne de 35 mètres sur une partie des lots 36, 37, 38, 39 et 78 de la Paroisse de Saint-Armand-Ouest dans la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.



CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : G-7610-16-01-0097600  
1101059

Le 15 août 1995

La demande de cession de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente cession de certificat d'autorisation :

Demande de cession de certificat d'autorisation pour une carrière sur des parties des lots 36, 37, 38, 39, 77 et 78 de la Paroisse de Saint-Armand, GRAYBEC CALC INC., 17 juillet 1995, signée par <sup>53-54</sup>, 1 p. et 2 pièces jointes;

Demande de cession de certificat d'autorisation pour une carrière sur des parties des lots 36, 37, 38, 39, 77 et 78 de la Paroisse de Saint-Armand, <sup>23-24</sup> et GRAYBEC CALC INC., 10 juillet 1995, signée par <sup>23-24</sup> et <sup>53-54</sup>, 2 p. et 4 pièces jointes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément au certificat d'autorisation cédé, aux documents qui en faisaient partie, à la demande de cession et aux documents qui font partie intégrante de cette cession de certificat d'autorisation.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement  
et de la Faune,



Kathleen Carrière  
Directrice régionale - Environnement  
de la Montérégie

KC/GC/fr



## RAPPORT D'APPROBATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Estrie et Montérégie (C)  
Région : Montérégie

N/Réf : 7510-16-01-0403400  
50140

Date d'approbation : 2018-01-12

<b>Approuvé par :</b> Patrick Cheyrette	<b>Fonction :</b> Chef d'équipe
<b>Signature :</b> 	
Je suis en accord avec les recommandations formulées par l'inspecteur au rapport de contrôle N°35474 sur l'activité de contrôle N°7072	
Commentaires : Vu la nature des MRs, envoyer lettre au prop du lot (MTQ) pour aviser de sa responsabilité de garder lieu exempt de MRs	

RAPPORT DE CONTRÔLE

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Estrie et Montérégie (C)  
Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'activité : 2017-11-01	Heure de début : 11h50	Heure de fin : 12h12
Activité effectuée par : Caroline Bellemare		Accompagné de :

1.1 Activités

N° d'activité : 7072	N° du document : 35474	N° de gestion doc. : 7510-16-01-0403400
Type d'activité : Inspection		Sous-Type d'activité : Inspection
But :	Plainte pour dépôt de béton de ciment, asphalte et branches à l'ancien truck stop à Saint-Armand.	

1.2 Mandat(s)

N° de mandat	Nature du mandat	Programme
5567	Plainte	

2 Lieu concerné par le(s) dossier(s) d'intervention

Nom du lieu : Ministère des transports	
Nom usuel du lieu : MTQ	
N° du lieu : X2173046	Type de lieu : 264 - terrain sans usage précis
Localisation du lieu : Lot QC-5 451 474 88, route 133, St-Armand	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : -73.08322222220000, 45.02261111110000	

3 Intervenant(s) du lieu

Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Propriétaire	700, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5H1	13812425

4 Condition météo  SO

État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent	Température
Ensoleillé			km/h	9 °C

5 Personne(s) rencontrée(s) [R]/consultée(s) [C]  SO

R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
	X	Mario Tougas	MTQ	(450) 539-1426

5.1 Mode d'identification

Personne consultée :
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Mode d'identification : Verbale
But expliqué à/identification faite auprès de : Mario Tougas

6 Plainte  SO

Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

7 Urgence  SO

8 Photo(s) numérique(s)  SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 6	Nombre de photos intégrées au rapport : 6
--	---

Toutes les photos annexées à ce rapport proviennent de photos numériques originales qui ont été prises, traitées et préservées en conformité avec la Directive sur la gestion des photos numériques du Ministère pour être en mesure d'en assurer l'intégrité et de faire la preuve que la chaîne de possession de ces dernières a été maintenu en tout temps

**8.1 Modification(s) apportée(s) aux photos numériques**  SO

**9 Questionnaire(s) annexée(s)**  SO

**10 Autre(s) pièce(s) annexée(s) au rapport**  SO

Type de pièce	Numéro	Titre
Rapport photos	35452	Photos
Croquis	35457	Croquis
Autres	35454	Carte
Autres	ANNEXE 1	Preuve de propriété

**11 Équipement(s) utilisé(s)**  SO

Type d'équipement	Modèle	Numéro de série	Commentaire
Équipement de mesure	N/A	N/A	MesurMeter
Autres	N/A	N/A	Fujifilm FinePix S1500
Autres	N/A	N/A	Garmin

**12 Échantillon(s)**  SO

**13 Mise en contexte**  SO

**14 Description de l'activité de contrôle**

Je me présente sur le lot QC-5 451 474 à St-Armand, soit à l'endroit décrit par le plaignant (Photo N°2). Il n'y a aucune restriction d'accès au site (Photo N°5). À mon arrivée sur les lieux, je constate la présence de multitude d'amas composés de roches, terre graveleuse, branches et souches (Photos N°1-3-4-6).

Je n'ai pas été en mesure de quantifier les branches et souches déposées sur le site car certains amas étaient inaccessibles et certains étaient mélangés avec du granulat dont les proportions n'étaient pas évaluables. J'ai pu relever un des amas de plus grande ampleur mesurant 55m de longueur par 2m de hauteur. La profondeur n'a pu être mesurée (estimation = 7 à 9m).

Toutefois, la quantité totale de branches et souches présente sur ce lot dépasse les 60m<sup>3</sup> règlementé à l'article 6 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR).

**15 Informations à l'intervenant**  SO

**16 Vérification complémentaire à l'activité de contrôle**  SO

Après vérification dans l'Atlas géomatique, les MR sont déposées dans une aires protégée et à 100m d'un milieu humide (Carte N°2).

**28 novembre 2017**  
Je contacte le plaignant pour l'informer des conclusions de mon inspection. Je l'avise que je n'ai constaté aucun amas de béton de ciment ni d'asphalte contrairement à ses indications. Il insiste que les *Entreprises Denex* a procédé à l'enfouissement d'une dalle de béton il y a environ 1 an. Un ancien employé de cette compagnie, <sup>53-54</sup> saurait me dire exactement où la dalle a été enterrée, mais le plaignant n'a pas ses coordonnées.  
Je l'avise que je vais voir avec le propriétaire du terrain, soit le MTQ, dans le but de nettoyer le site et d'empêcher le dépôt de nouvelles matières résiduelles.

**4 décembre 2017**  
Je laisse un message à M. Mario Tougas du MTQ pour l'informer de mon intervention. Je suis en attente d'une réponse de sa part.

**18 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**  SO

<p><b>Manquement :</b> Étant propriétaire d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé. <b>Référence légale :</b> Art. 66 al. 2 LQE</p>	<p><b>Degré de gravité des conséquences :</b> modérée</p>
<p><b>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :</b> Très faible risque d'atteinte [mineur] <b>Explication :</b></p>	
<p><b>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :</b> Atteinte à faible impact [mineur] <b>Les conséquences sont :</b> réversibles en tout ou en partie <b>Explication :</b> Dépend s'il y a eu lixiviation</p>	

	<b>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :</b> Sensible, faible superficie [modérée] <b>Explication :</b> Aire protégée, à 100m d'un milieu humide	
--	---	--

**18.1 Facteurs aggravants**  SO

**18.2 Facteurs atténuants**  SO

**17 Conclusion**

Bien que la quantité de branches et souches n'a pu être déterminée, les relevés pris sur le terrain me permettent de conclure que la quantité de MR entreposée sur le lot dépasse les 60m<sup>3</sup> cités à l'article 6 du REIMR. Il y a donc manquement à l'article 66 al. 2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

**18 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**  SO

**19 Recommandations**

Transmettre une lettre au MTQ pour l'informer de la situation. Lui demander de prendre les mesures nécessaires pour disposer des MR vers un site autorisé et limiter le dépôt de telles matières sur ce lot.

<b>Rédigé par :</b> Caroline Bellemare	<b>Fonction :</b> Inspecteur
<b>Signature :</b> 	<b>Date de signature :</b> 2017-12-05



Carte

No : 1

Titre : MTQ

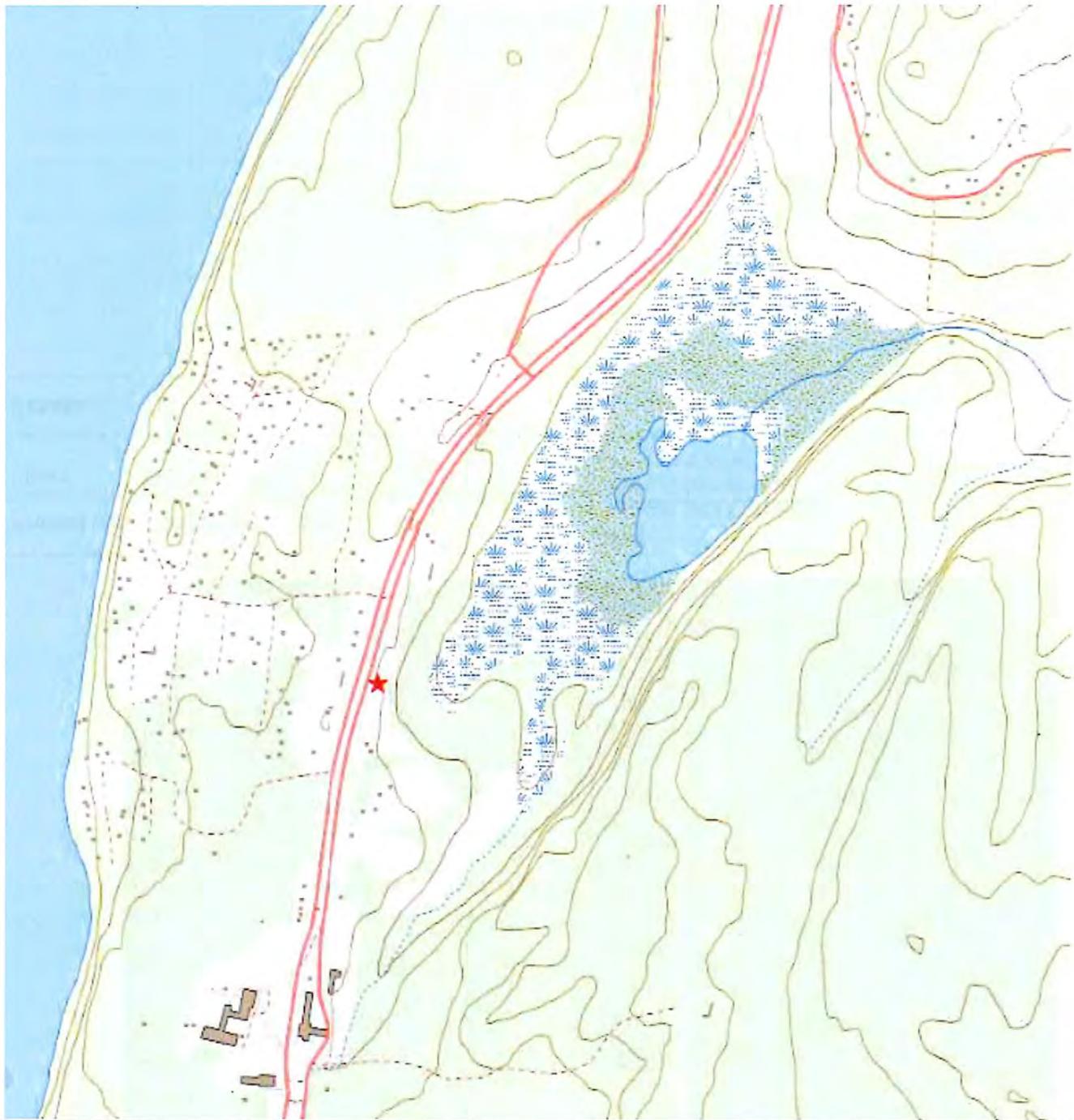


Produit par : Caroline Bellemare

Lieu : QC-5 451 474

Échelle : N/D

Note :  
Source des données :  
Atlas Géomatique  
Orthophotos 2016



Produit par : Caroline Bellemare

Lieu : QC-5 451 474

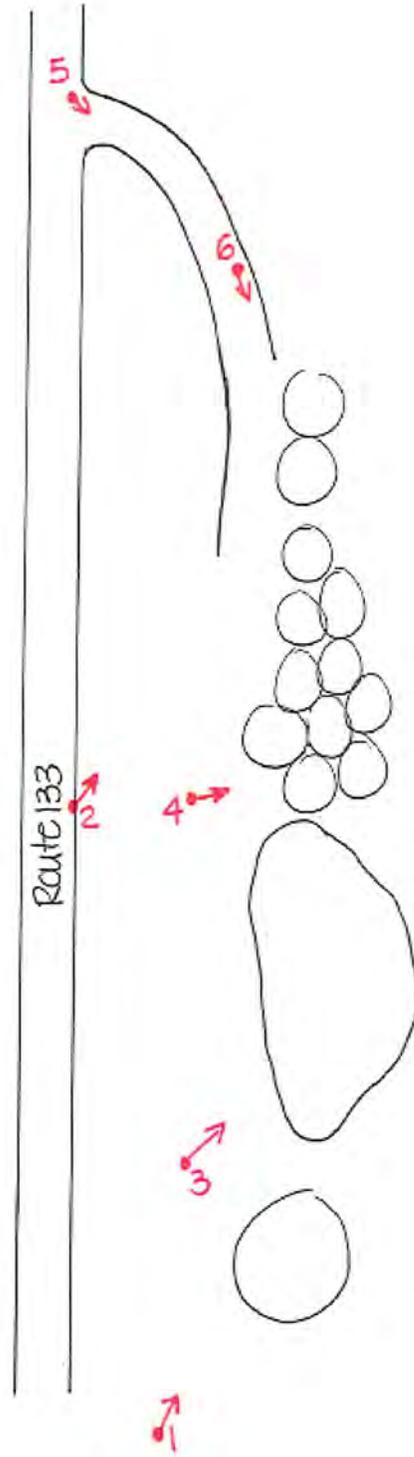
Échelle : N/D

Note :  
Source des données :  
Atlas Géomatique  
Orthophotos 2016

Croquis

No : 1

Titre : MTQ



Produit par : Caroline Bellemare

Lieu : QC-5 451 474

Échelle : N/A

Note :

○ : amas divers

↗ : direction photo





DSCF6462.JPG  
N°1 : Amas de roches et branches/souches



DSCF6463.JPG  
N°2 : Affiche de l'ancien truck stop



DSCF6464.JPG  
N°3 : Amas de branches et souches



DSCF6465.JPG  
N°4 : Amas de branches et souches



DSCF6466.JPG  
N°5 : Entrée au site accessible



DSCF6467.JPG  
N°6 : Amas de roches, terre et branches



Année : Toutes

**1. Identification de l'unité d'évaluation** Numéro de matricule: 3787 60 8227 0 000 0000

Adresse: 88 route 133

Numéro d'unité de voisinage: 0503

Utilisation prédominante: ESPACE DE TERRAIN NON AMÉNAGÉ ET NON EXPLOITÉ

Numéro de lot

5451474

**ANNEXE 1****2. Propriétaire**

Nom: MINISTRE DES TRANSPORTS

Date d'inscription au rôle: 2010/11/08

Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale

Adresse postale: 700 BOUL RENE LEVESQUE EST, 27E ETAGE, Quebec, G1R 5H1, Canada

**3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation**

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale: 325.10 Mètres

Superficie: 26 900.00 Mètres<sup>2</sup>

Zonage agricole: En entier

**4. Valeurs au rôle d'évaluation**

Valeur du terrain: 54 500 \$ Valeur du bâtiment: 0 \$ Valeur de l'immeuble: 54 500 \$

Date de référence au marché: 2014/07/01 Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 39 400 \$

**5. Répartition fiscale**

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: Résiduelle

Valeur imposable de l'immeuble: 0 \$ Valeur non imposable de l'immeuble: 54 500 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain non imposable	54 500 \$		Loi sur la fiscalité municipale	204	1
Immeuble non imposable (compensable)	54 500 \$		Loi sur la fiscalité municipale	255	1

**Autres informations**

Facteur comparatif		Terrain	Bâtiment	Immeuble
1.00	Valeur uniformisée	54 500 \$	0 \$	54 500 \$
1.01	Valeur uniformisée administrative (pour Droit de mutation)	55 045 \$	0 \$	55 045 \$
Solde actuel	:	0.00 \$		



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0097600

DATE DE RÉDACTION : 95 / 08 / 07  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95 / 08 / 07 HEURE : - Arrivée : \_\_\_\_\_  
A M J - Départ : \_\_\_\_\_

. INSPECTEUR/INSPECTRICE : Pierre Bergeron

. ACCOMPAGNÉ DE : François Pépin

. LIEU INSPECTÉ : Produits Calcaire Bedford. . ADRESSE POSTALE (si différente)  
lots P-36, P-37, P-38, P-39  
et P-28 dans la  
Paroisse de St-Armand Ouest.

. PLAIGNANT/PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS  CROQUIS  PLANS  CARTES   
Nombre 1 # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

. BUTS : Verifier si les opérations de  
cette carrière sont conformes  
au certificat d'autorisation.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0097600

DATE DE RÉDACTION : 95 / 08 / 07  
A M J

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Cette inspection nous a permis de constater que la carrière est en exploitation sur une partie du lot P-38 seulement. Cette exploitation a été faite il y a quelques temps. Présentement aucune opération n'est effectuée sur ce site.

Il est très difficile de déterminer si cette exploitation a été effectuée en respectant les distances établies au chapitre 7 page 99 du document car nous sommes en plein milieu d'une forêt.

Les autres mesures de mitigation semble être respectées mais il n'y a aucune opération donc pas de poussière, pas de bruit, etc.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 2610-16-01-0097600 DATE DE RÉDACTION : 95 / 08 / 07  
A M J

3. CONCLUSION

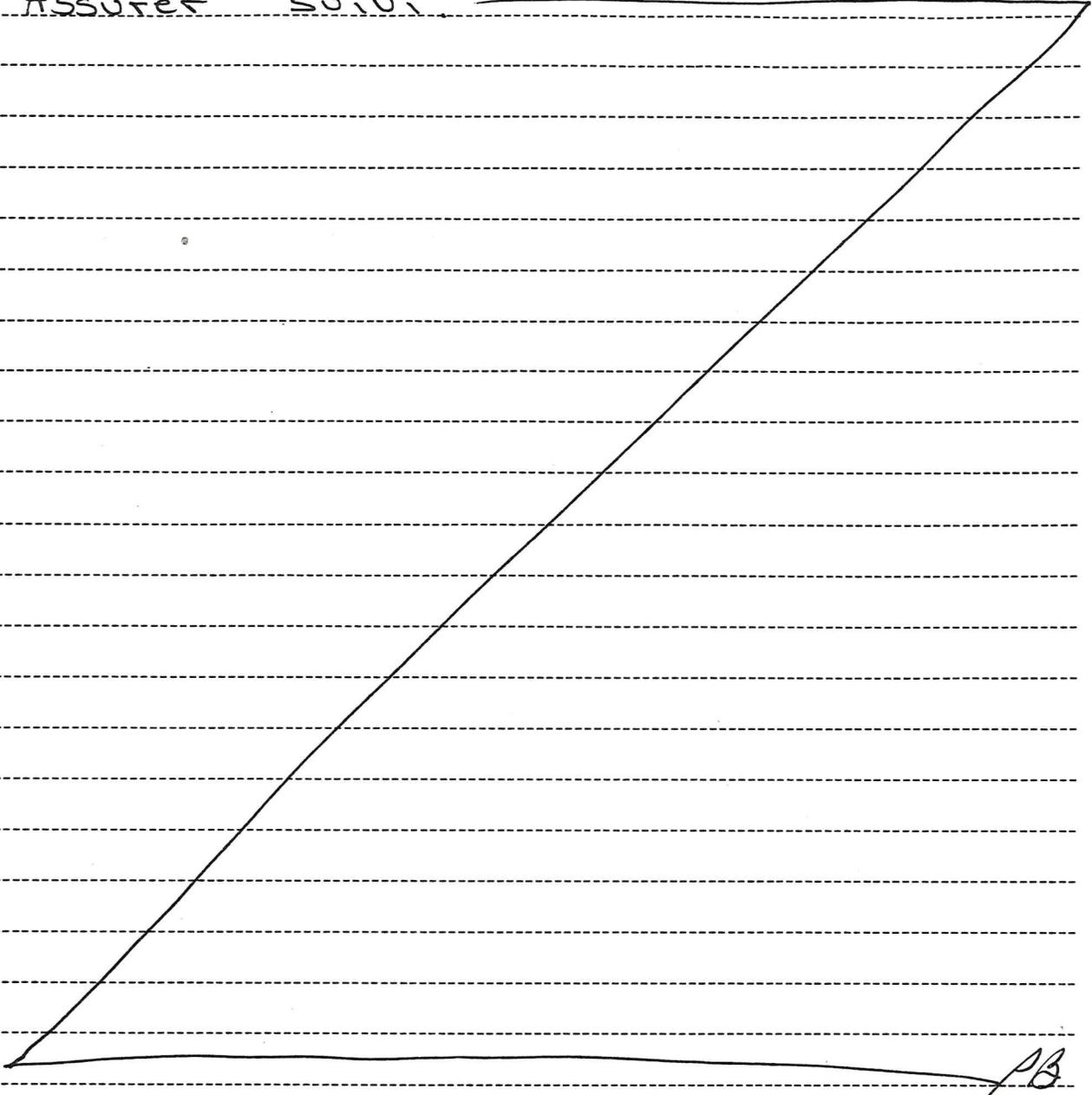
Pas d'exploitation à cet endroit.  
Les exploitations antérieures ont été  
faites sur le lot P-38 seulement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0097600 DATE DE RÉDACTION : 95 / 08 / 07  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

Assurer suivi



PB

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : Pierre Bergeron [Signature] 95 / 08 / 07  
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : [Signature] [Signature] 95 / 08 / 10  
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

-----  
-----  
-----  
-----

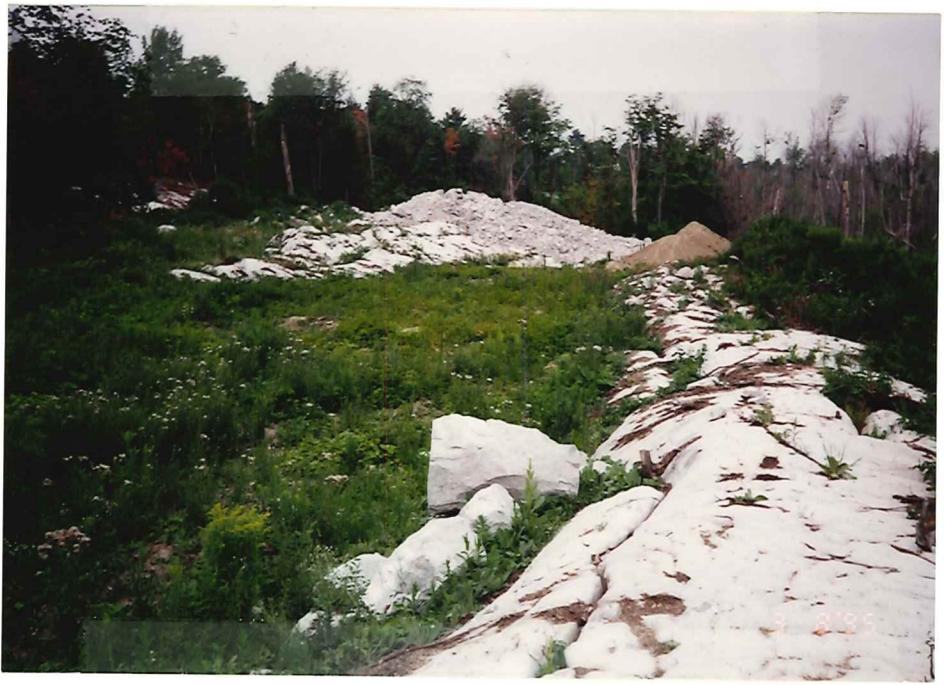


Photo #:   1   Date: 95-8-3

Nom: Produits calcaire  
Bedford

Municipalité: St-Armand  
Ouest.

Note: \_\_\_\_\_



~~Photo #:~~ \_\_\_\_\_ ~~Date:~~ \_\_\_\_\_

~~Nom:~~ \_\_\_\_\_

~~Municipalité:~~ \_\_\_\_\_

~~Note:~~ \_\_\_\_\_

~~Photo #:~~ \_\_\_\_\_ ~~Date:~~ \_\_\_\_\_

~~Nom:~~ \_\_\_\_\_

~~Municipalité:~~ \_\_\_\_\_

~~Note:~~ \_\_\_\_\_

<b>1 Identification</b>		
Date de l'intervention : 2018-07-18	Heure de début : 10 h 38	Heure de fin : 11 h 00
Intervention effectuée par : Caroline Bellemare		
Accompagné par :		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

<b>1.1 Demande</b>		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 5567 (GIE)	Type de demande : Plainte	
Objet de la demande : Dépôt de MR dans un lieu non-autorisé		

<b>1.2 Intervention</b>	
N° d'intervention : 301293817	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° de gestion doc. : 7510-16-01-0403400	N° de document : 401717955
But de l'intervention : Suivi de manquement pour présence de MR dans un lieu non-autorisé.	

<b>2 Lieu concerné par l'intervention</b>		↓↑ - +
<b>1</b>	Nom du lieu : Ministère des transports	
	Nom usuel du lieu : MTQ	
	N° du lieu : X2173046	Type de lieu : terrain sans usage précis
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 5 451 474 Route 133	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,022611111100;-73,083222222200	

<b>3 Intervenant du lieu</b>					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	propriétaire	700, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5H1	13812425	X2173046

<b>4 Condition météo</b>		<input type="checkbox"/> SO
Description : Ensoleillé, venteux, 19°C		<input type="checkbox"/> Précisions

<b>5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)</b>				↓↑ - +	<input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie Lemay	MTQ	Bur.:819 820-3280 p.44352

<b>5.1 Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Mme Lemay		

<b>6 Plainte</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

<b>7 Photo numérique</b>		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 9	Nombre de photos intégrées au rapport : 9	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Caroline Bellemare avec un appareil photo de type FujiFilm FinePix S1500. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\belca02\7510-16-01-0403400\2018-07-18		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1	Modification apportée aux photos numériques	<input checked="" type="checkbox"/> SO	↑ ↓ - +
8	Grille d'intervention annexée	<input checked="" type="checkbox"/> SO	↑ ↓ - +
9	Autre pièce annexée au rapport	<input type="checkbox"/> SO	↑ ↓ - +
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Croquis	1	MTQ
2	Carte	1	MTQ
10	Équipement utilisé		↑ ↓ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	GARMIN	
2	Télémètre	Bushnell	
11	Echantillon	<input checked="" type="checkbox"/> SO	↑ ↓ - +
12	Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO	
-	Le 1 <sup>er</sup> novembre 2017, une inspection est réalisée sur le lot QC-5 451 474 situé sur la route 133 à St-Armand à la suite d'une plainte pour présence de MR. Des branches et souches de plus de 60m <sup>3</sup> ont été constatées. N'ayant reçu aucun retour d'appel de la part du MTQ, une lettre est transmise au ministre le 12 janvier 2018 pour l'informer de la situation;		
-	M. Louis Versailles du MTQ communique avec moi par courriel le 7 février 2018 et le MTQ transmet son plan d'action au MDDELCC le 15 février 2018;		
-	Le 22 juin 2018 (retour d'appel le 3 juillet 2018), M <sup>me</sup> Nathalie Lemay me confirme que les travaux seront réalisés dans les prochains jours par la municipalité de St-Armand qui serait responsable du dépôt de ces MR. Elle affirme que des blocs de béton seront mis en place pour limiter l'accès au terrain. Je lui demande de me transmettre une copie des preuves de disposition;		
13	Description de l'intervention		
18 juillet 2018	Je me présente sur le lot QC-5 451 474 via la route 133 où je constate que des blocs de béton limitent les accès au terrain (Photos N°8 et 9). Le site est exempt de MR et les souches et branches ont été disposées (Photos N°1 à 7). Une aire d'environ 792m <sup>2</sup> présente des traces de grattage de surface et est exempt de végétation (travaux récents) (Photos N°3-4-5-6).		
14	Vérification complémentaire à l'intervention	<input type="checkbox"/> SO	
19 juillet 2018 :	Je laisse un message sur la boîte vocale de M <sup>me</sup> Nathalie Lemay du MTQ et lui demande de me transmettre les preuves de disposition des MR.		
15	Conclusion		
15	Le lot QC-5 451 474 site est maintenant exempt de matières résiduelles.		
16	Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	<input checked="" type="checkbox"/> SO	↑ ↓ - +
17	Recommandations		
Ainsi, je recommande de s'assurer de recevoir les preuves de disposition des MR. Fermeture du dossier après réception et validation.			
Rédigé par : Caroline Bellemare		Fonction : Inspectrice	
Signature :		Date de signature : 2018-07-19	

Approuvé par : Patrick Chevette

Fonction : Chef d'équipe  
Service municipal

Signature :

Date :

23 juin 2018

Commentaires :

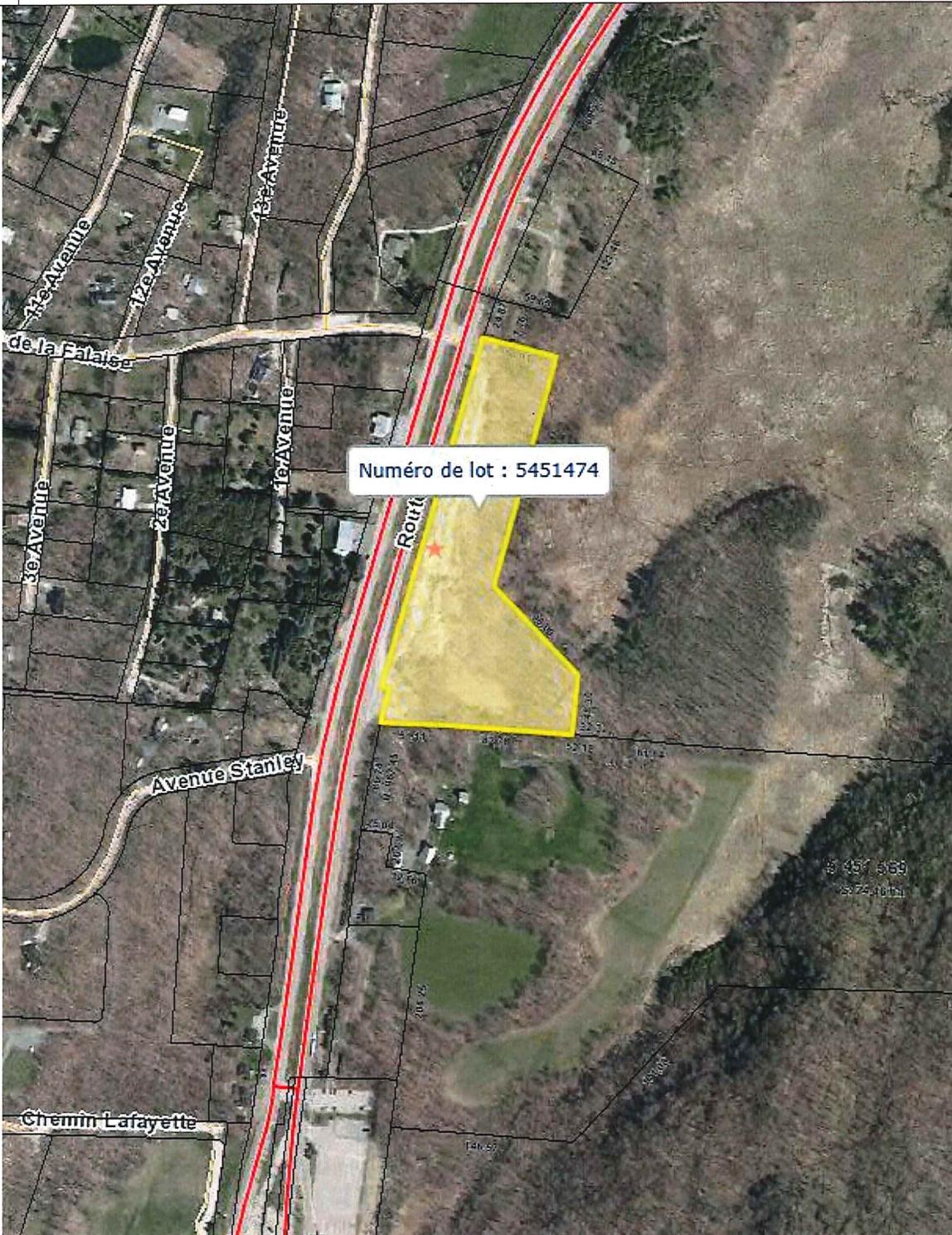
OK

Merci

## Carte

No : 1

Titre : MTQ



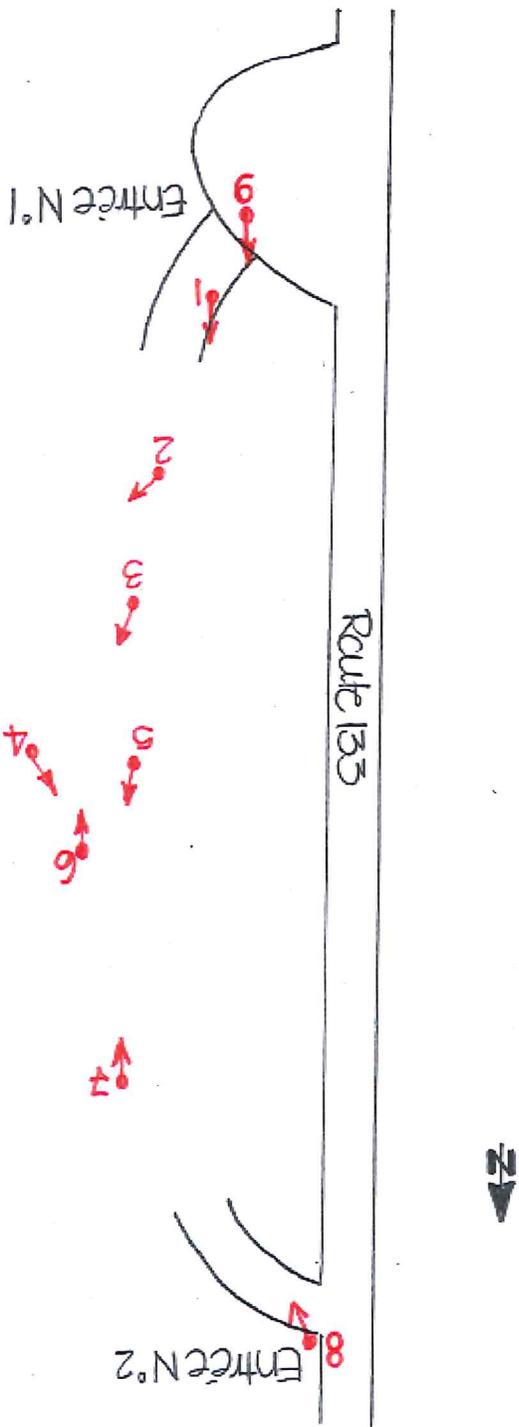
Produit par : Caroline Bellemare

Lieu : QC-5 451 474

Échelle : N/D

Note :

Source des données :  
Atlas Géomatique  
Orthophotos 2016



Produit par : Caroline Bellemare

Lieu : QC-5 451 474

Echelle : N/A

Note :

○ : amas divers

↖ : direction photo



DSCF6979.jpg  
N°1 : Aperçu du site



DSCF6980.jpg  
N°2 : Lieu exempt de MR



DSCF6981.jpg  
N°3 : Lieu exempt de MR



DSCF6982.jpg  
N°4 : Lieu exempt de MR



DSCF6983.jpg  
N°5 : Lieu exempt de MR



DSCF6984.jpg  
N°6 : Lieu exempt de MR



*DSCF6985.jpg*  
N°7 : Aperçu du site



*DSCF6986.jpg*  
N°8 : Accès limité au site (entrée N°2)



*DSCF6987.jpg*  
N°9 : Accès limité au site (entrée N°1)